

Dossier de Demande de Défrichage

Projet éolien de Fromentaux (87)



DEMANDE DE DEFRIchement

Adresse de correspondance

ENGIE Green Fromentaux
Arnaud PrévotEAU
Le Triade II
215, rue Samuel Morse
34000 MONTPELLIER

Mai 2020

(mise à jour en juillet 2021)



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	3
3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION.....	4
3.1 CONTEXTE	4
3.2 LOCALISATION DU SITE	4
4. ANNEXES	6
Annexe 1 : CERFA.....	6
Annexe 2 : Plan de situation.....	9
Annexe 3 : Plan de masse cadastral	10
Annexe 4 : Attestations de propriété	11
Annexe 5 : Autorisations des propriétaires.....	13
Annexe 6 : Délégation de pouvoir	16

1. INTRODUCTION

La présente demande d'autorisation de défrichement concerne le projet de parc éolien de Fromentaux. Ce projet se compose de 3 éoliennes et de 2 postes de livraison. Une demande d'autorisation environnementale a été déposée en octobre 2020 en Préfecture de Haute-Vienne.

L'étude d'impact sur la santé et l'environnement est jointe séparément au présent dossier.

La puissance unitaire des modèles d'éoliennes envisagées est de 4 MW. La puissance globale du parc est donc de 12 MW.

La production prévisionnelle minimale du projet sera de l'ordre de 30 GWh par an, soit la consommation résidentielle totale d'électricité de 12 500 personnes (consommation annuelle de référence d'une personne, chauffage inclus 2400 kWh), ce qui représente la consommation électrique domestique des habitants de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (13 164 habitants en 2015) ou du Pays de Saint Yrieix (12 125 habitants en 2015).

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Présentation de la société	
Raison Sociale :	ENGIE GREEN FROMENTAUX
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée
Siège social :	215, rue Samuel Morse - Le Triade II 34000 MONTPELLIER
Téléphone :	04 99 52 64 70
Registre du Commerce :	Montpellier
N° SIRET :	813 654 704 00010
Code NAF :	Production d'électricité (3511Z)
Qualité des mandataires, Prénom, Nom	Jérôme LORIOT Directeur Général Adjoint d'Engie Green France, Représentant le Président Engie Green France.
Nationalité du mandataire :	Français

3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

3.1 CONTEXTE

Le projet de parc éolien de Fromentaux est situé dans une zone favorable à l'éolien du Schéma Régional Eolien de la région Limousin, validé par arrêté le 23 avril 2013.

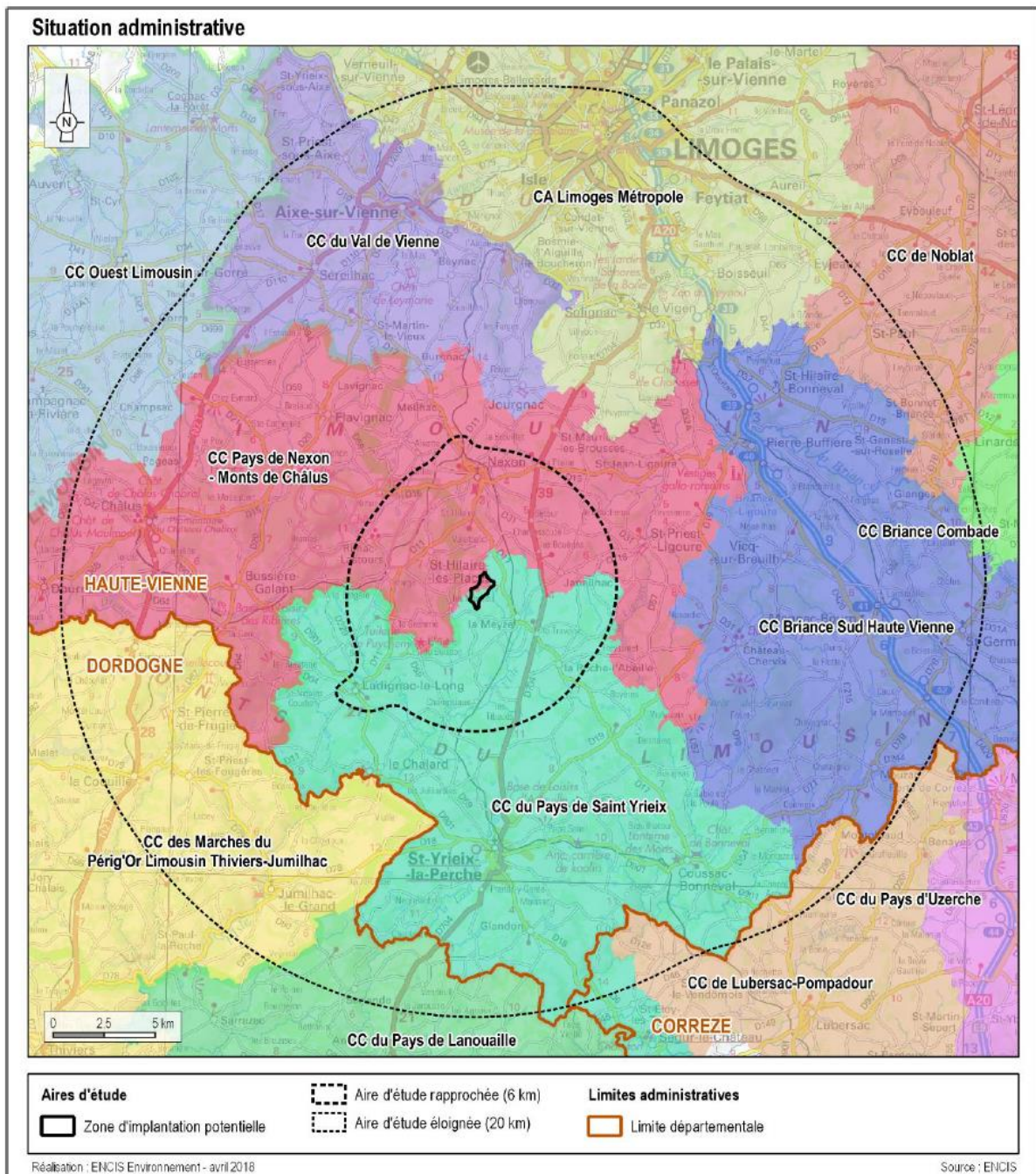
Un objectif quantitatif de 600 MW d'origine éolienne à installer en région Limousin et 3 000 MW en région Nouvelle-Aquitaine avait alors été fixé. Au 1^{er} janvier 2019, ce sont 1 000 MW éoliens qui sont installés dans la région Nouvelle-Aquitaine, soit un tiers des objectifs régionaux atteints.

A ce jour, seulement trois parcs éoliens sont installés en Haute-Vienne.

3.2 LOCALISATION DU SITE

Localisation	
Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Haute-Vienne
EPCI	Communautés de Communes Pays de Saint-Yrieix et Monts de Châlus – Pays de Nexon
Communes	La Meyze et Nexon
Lieu-dit	Fromentaux

Le plan de situation ci-dessous permet de visualiser la localisation du projet au sein des EPCI.



LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : Boisements au lieu dit les Fromentaux

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m²)	
87 - La Meyze	ZL	42	_ _ 9 ha _ _ 0_ _ 4 a _ _ 5 _ _ 1 ca (m²)	_ _ ha _ _ 4_ _ a _ _ 0_ _ 9_ _ ca (m²)	RNU
87 - La Meyze	ZL	1	_ _ ha _ _ 8_ _ 6 a _ _ 3_ _ 0_ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ 2_ _ a _ _ 0_ _ 0_ _ ca (m²)	RNU
87 - La Meyze	ZL	2	_ _ ha _ _ 1_ _ 5 a _ _ 1_ _ 0_ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ 6_ _ ca (m²)	RNU
87 - La Meyze	ZL	3	_ _ 4 ha _ _ 2_ _ 7 a _ _ 0_ _ 0_ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ 5_ _ a _ _ 4_ _ 6_ _ ca (m²)	RNU
87 - Nexon	YL	53	_ _ 6 ha _ _ 1_ _ 6 a _ _ 7_ _ 0_ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ 2_ _ ca (m²)	Agricole
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	
			_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ _ _ a _ _ _ _ ca (m²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : |_|_|_|_| |ha|1|1|a|7|3|ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux |8|7|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |_|_|_|_| N° de département 3 |_|_|_|_|

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : construction et exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et de 2 postes de livraison

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : (autorisation environnementale)

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jean-Claude SARRE	Propriétaire	Les Planches 87800 La Meyze	05 55 75 29 71
Pierre ROUX	Propriétaire	Montbessier 87800 La Meyze	05 55 58 39 46
GFA Gourgousse	Propriétaire	Veyrinas 87800 Nexon	05 55 58 17 16

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Jérôme LORIOT

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le [3|0|/|0|4|/|2|0|2|0|]

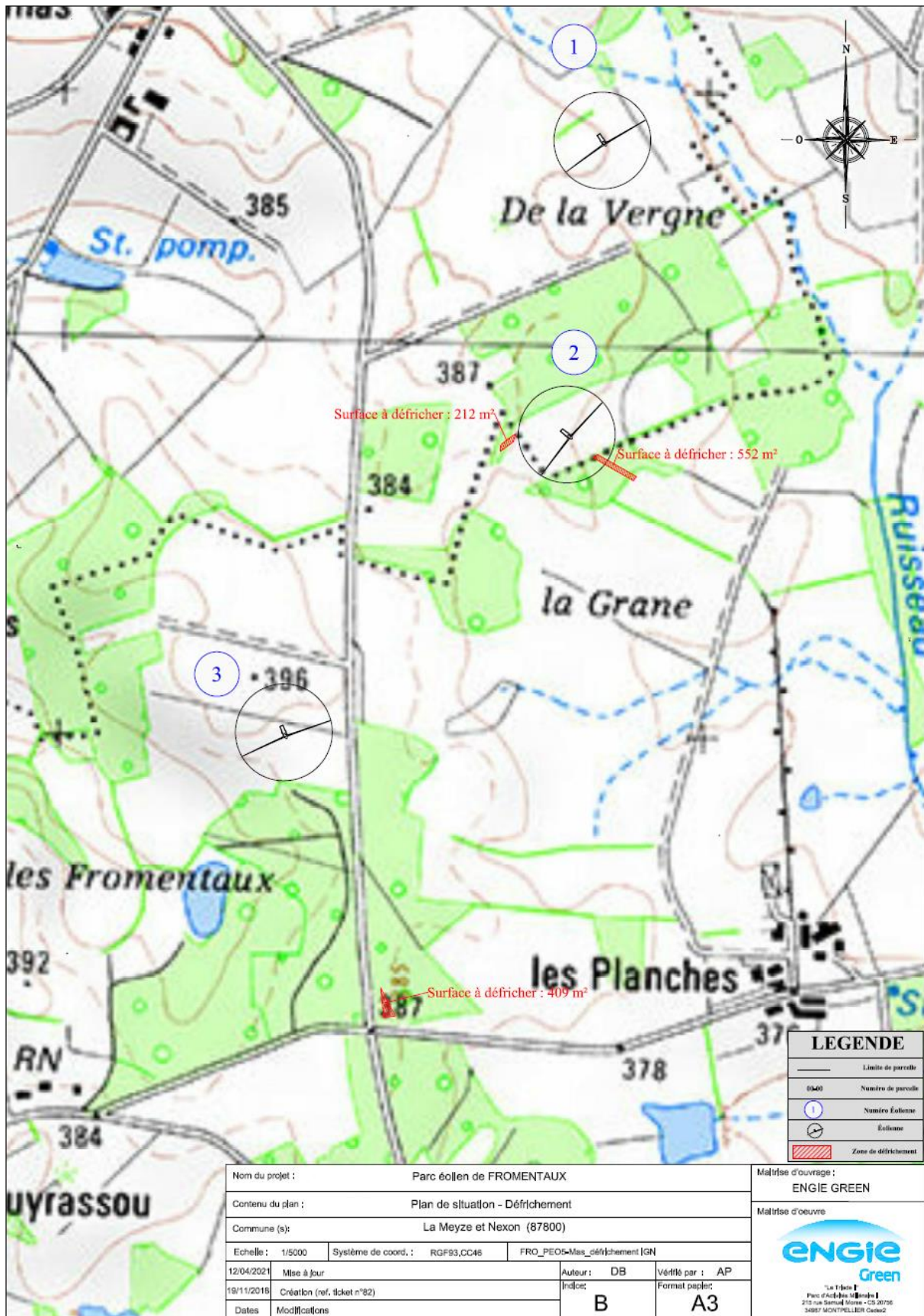
cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



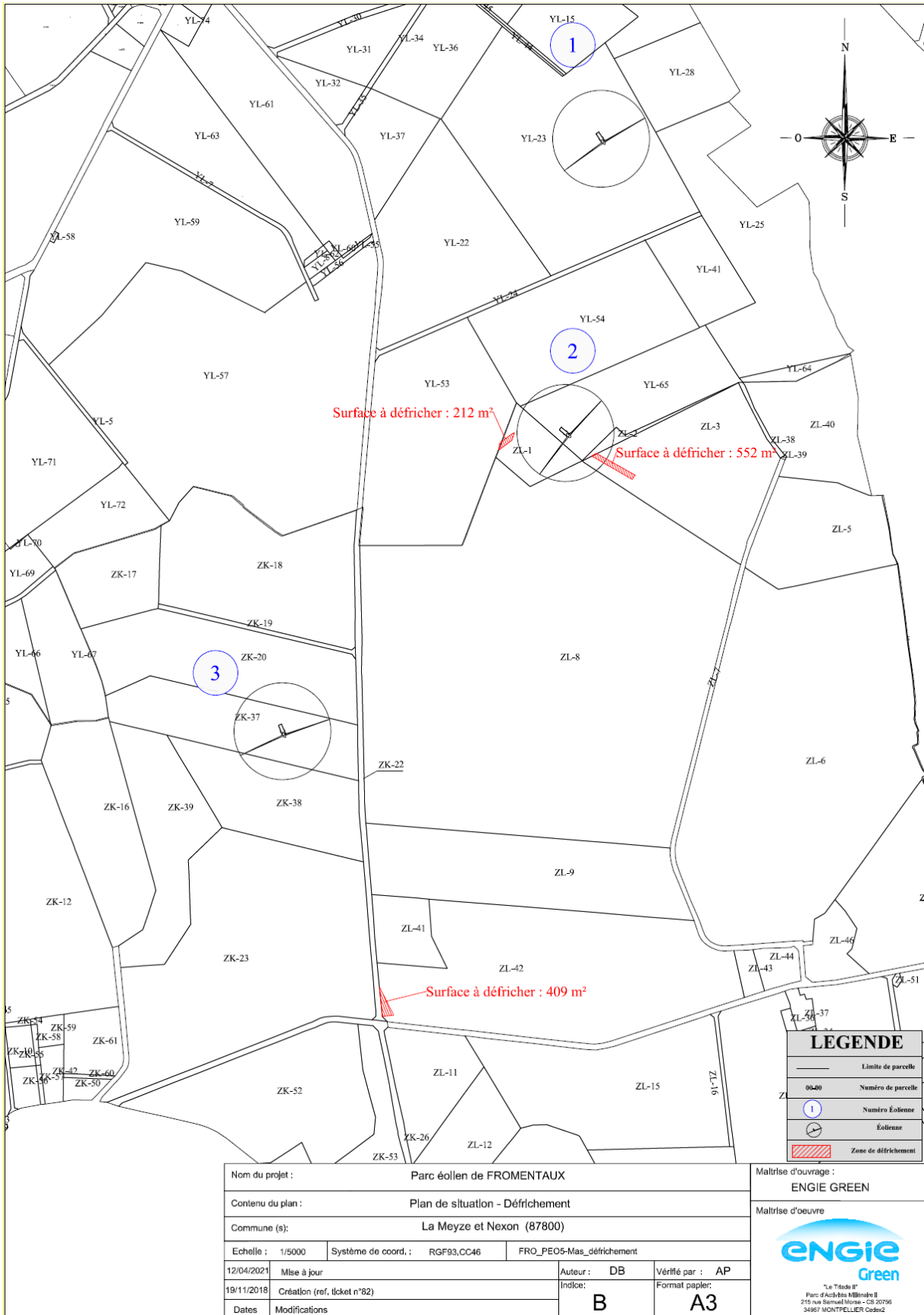
MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Plan de masse cadastral



LEGENDE	
	Limite de parcelle
	00-00 Numéro de parcelle
	Numéro Éolienne
	Éolienne
	Zone de défrichement

Nom du projet : Parc éolien de FROMENTAUX				Maitrise d'ouvrage : ENGIE GREEN	
Contenu du plan : Plan de situation - Défrichement				Maitrise d'oeuvre	
Commune (s) : La Meyze et Nexon (87800)				<p>"Le Trèfle II" Parc d'Activités & Bâtiments II 215 rue Général Mérieux - CS 20750 34987 MONTPELLIER Cedex2</p>	
Echelle :	1/5000	Système de coord. :	RGF93,CC46		
12/04/2021	Mise à jour	Auteur :	DB	Vérifié par :	AP
19/11/2018	Création (ref. ticket n°82)	Indice:	B	Format papier:	A3
Dates	Modifications				

Annexe 4 : Attestations de propriété

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 87 0 COM 096 LA MEYZE TRES 037 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL 500063

Propriétaire/Division LES PLANCHES 87800 LA MEYZE MBNSKR SARRE/JEAN CLAUDE

Propriétaire/Division LES PLANCHES 87800 LA MEYZE MBLBRP SARRE/FRANCOISE

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION				LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
08	ZL	1		LES PLANCHES	B183			1096A		B	04	CHAT	86 30		0,25	C TA		0,05	20		
																GC TA		0,05	20		
																TS TA		0,25	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 87 0 COM 096 LA MEYZE TRES 037 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL 500063

Propriétaire/Division LES PLANCHES 87800 LA MEYZE MBNSKR SARRE/JEAN CLAUDE

Propriétaire/Division LES PLANCHES 87800 LA MEYZE MBLBRP SARRE/FRANCOISE

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION				LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
08	ZL	2		LES PLANCHES	B183			1096A		BT	03		15 10		0,09	C TA		0,02	20		
																GC TA		0,02	20		
																TS TA		0,09	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 87 0 COM 096 LA MEYZE TRES 037 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL 500064

Propriétaire LES PLANCHES 87800 LA MEYZE MBNSKR SARRE/JEAN CLAUDE

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION				LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
09	ZL	3		LES PLANCHES	B183			1096A	A	PC	05	PACAG	4 27 00		17,34	C TA		3,47	20		
													2 12 30			GC TA		3,47	20		
																TS TA		17,34	100		
													1 76 70		28,92	C TA		5,78	20		
																GC TA		5,78	20		
																TS TA		28,92	100		
													38 00		0,25	C TA		0,05	20		
																GC TA		0,05	20		
																TS TA		0,25	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 87 0 COM 106 NEXON TRES 037 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL -40098

Propriétaire VEYRINAS 87800 NEXON PBBN4T SC GFA GOURGOUSSE

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION				LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
01	YL	53		DE LA VERGNE	B145	0027		106A	A	T	03		6 16 70								
													1 02 40								
														20,94		C TA		4,19	20		
																GC TA		4,19	20		
																TS TA		20,94	100		
													50 00		24,56	C TA		4,91	20		
																GC TA		4,91	20		
																TS TA		24,56	100		
													1 76		0,02	C TA		0	20		
																GC TA		0	20		
																TS TA		0,02	100		
													1 50 42		30,76	C TA		6,15	20		
																GC TA		6,15	20		
																TS TA		30,76	100		
													18 25		8,97	C TA		1,79	20		
																GC TA		1,79	20		
																TS TA		8,97	100		
													69 71		22,84	C TA		4,57	20		
																GC TA		4,57	20		
																TS TA		22,84	100		
													69 71		11,41	C TA		2,28	20		
																GC TA		2,28	20		
																TS TA		11,41	100		
													1 54 45		9,98	C TA		2	20		
																GC TA		2	20		
																TS TA		9,98	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BÂTIES							EVALUATION					LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION % EXO	TC	Feuillet
11	ZL	42		LES PLANCHES	B183	0010	1	096A	J	T	02		9 04 51 2 15 80	88,29		C TA		17,66	20	
																GC TA		17,66	20	
																TS TA		88,29	100	
								096A	K	T	01		36 38	26,8		C TA		5,36	20	
																GC TA		5,36	20	
																TS TA		26,8	100	
								096A	L	BS	02		46 40	0,83		C TA		0,17	20	
																GC TA		0,17	20	
																TS TA		0,83	100	
								096A	M	P	03		4 99 06	122,48		C TA		24,5	20	
																GC TA		24,5	20	
																TS TA		122,48	100	
								096A	N	BT	03		1 06 87	0,67		C TA		0,13	20	
																GC TA		0,13	20	
																TS TA		0,67	100	

Annexe 5 : Autorisations des propriétaires

Autorisation de dépôt de demande de défrichement

Monsieur et Madame SARRE Jean-Claude demeurant à Les Planches, LA MEYZE (87800)

Agissant en qualité de propriétaires des parcelles de terre cadastrées sous les relations suivantes :


- Section ZL / Parcelles n° 1, 2 & 3 sur la commune de La Meyze (87000)
- Section YL / Parcelle n° 65 sur la commune de Nexon (87800)


Autorisent la Société ENGIE GREEN Fromentaux à déposer en leur nom une demande de défrichement de tout ou partie des parcelles susmentionnées

à La Meyze, le 29 Avril 2020

Signature précédée de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

lu et approuvé


lu et approuvé


Autorisation de dépôt de demande de défrichement

Le GFA GOURGOUSSE, sis à Veyrinas, 87800 NEXON, représenté par Jean-Michel GOURGOUSSE,

Agissant en qualité de propriétaire de la parcelle de terre cadastrée sous les relations suivantes :

- Section YL / Parcelle n° 53 sur la commune de Nexon (87800)

Autorise la société ENGIE GREEN Fromentaux à déposer au nom du GFA Gourgousse une demande de défrichement d'une partie de la parcelle susmentionnée

à *S.T. Hilaine les Plais*, le *24-3-2020*

Signature précédée de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

Lu et approuvé


Autorisation de dépôt de demande de défrichement

Monsieur Pierre ROUX et Madame Marie-Isabelle ROUX, demeurant à Montbessier, 87800
LA MEYZE

Agissant en qualité de propriétaires de la parcelle de terre cadastrée sous les relations
suivantes :


- Section ZL / Parcelle n° 42 sur la commune de La Meyze (87800)

Autorisent la Société ENGIE GREEN Fromentaux à déposer en leurs noms une demande
de défrichement de tout ou partie de la parcelle susmentionnée.

à La Meyze....., le 2.05.2020

Signature précédée de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

lu et approuvé


Annexe 6 : Délégation de pouvoir

DELEGATION DE POUVOIRS

Le soussigné, **Jean-Claude Perdignes**,

Agissant en qualité de Directeur Général de **ENGIE Green France**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 30.000.000 d'Euros (ci-après la « Société »), dont le siège social est à Courbevoie (92400) au 2 place Samuel de Champlain immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478.826.753, et de représentant du Président des filiales de la Société,

Délègue à **Jérôme Lorient**, en sa qualité de Directeur Général Adjoint en charge du Développement de la Société, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs décrits dans cette délégation, dans le respect des lois et des règlements, d'une part, et des politiques applicables au sein du Groupe ENGIE, de la Société et de ses filiales, d'autre part,

Dans le cadre des fonctions auxquelles vous avez été nommé, et sur la base de vos compétences techniques et professionnelles, vous avez délégation pour assurer le management des activités dont vous avez la charge dans le respect des objectifs généraux de la Société,

Le périmètre de votre délégation de pouvoirs porte sur :

- le Développement de projets de parcs éoliens, centrales photovoltaïques solaires, en énergies marines, en hydrogène et de nouveaux business, en France,
- et, vos permanences de Direction de la Société.

1- Pouvoirs d'administration générale et de représentation

Jusqu'à **400.000** d'euros hors taxes ou sa contre-valeur en devise étrangère par opération:

1. Engager toute dépense qui serait nécessaire au fonctionnement des services placés sous votre autorité,
2. Négocier, passer, proroger, résilier ou renouveler tous contrats ou marchés avec toutes personnes ou sociétés, publiques ou privées (y compris avec toutes administrations publiques de l'Etat ou des collectivités locales) nécessaires à l'activité sociale ou au fonctionnement des services placés sous son autorité,
3. Faire toutes acquisitions de biens meubles utiles à l'objet social, les céder,
4. Souscrire, acquérir, céder toutes actions, parts sociales, obligations, bons et autres valeurs mobilières de toute nature,
5. Acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances,
6. Faire avec ou sans soulte, tous échanges et tous apports de biens mobiliers, titres ou valeurs,
7. Recevoir toutes sommes, obliger ENGIE à tous paiements, exiger toutes sommes dues à ENGIE à quelque titre que ce soit.

Sans limitation de montant :

8. Etablir et signer tous mémoires de sommes qui peuvent ou pourront être dues à la Société et ses filiales pour quelque cause que ce soit par toutes administrations publiques, communales, départementales ou de l'Etat ou en général par toutes personnes physiques ou morales,
9. Recevoir de toutes administrations publiques et de l'Etat, des départements, villes et communes et, en général, de toutes collectivités publiques ou privées et de toutes personnes, les sommes qui peuvent être dues à la Société et ses filiales, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittances.

JCP 1/5 SL

En matière postale:

- Retirer de tous bureaux de poste, messageries, transports, toutes lettres, tous télégrammes, mandats-postes, mandats télégraphiques, envois de toute nature chargés ou non chargés, adressés à la Société ; donner à cet effet toutes décharges et tous émargements, signer tous registres.

En matière juridique et judiciaire:

- A défaut de paiement ou en cas de contestations, exercer toutes actions judiciaires, citer comme demandeur devant tous tribunaux de l'ordre judiciaire et administratif, représenter la Société et ses filiales tant comme demandeur que comme défendeur dans toutes les procédures arbitrales, faire appel, se pourvoir devant la Cour de Cassation ou le Conseil d'Etat et, à cet effet, donner tous mandats à tout officier ministériel,
- Se concilier si faire se peut, compromettre en tout état de cause, renoncer à tous appels et recours en cassation, faire lever, signifier et exécuter tous jugements et ordonnances, faire toutes oppositions, donner tous acquiescements et désistements, faire signifier toutes sentences arbitrales.

Au titre de la représentation interne et externe :

Représenter la Société et ses filiales :

- Dans toutes assemblées générales ou réunions, de quelque nature que ce soit, des sociétés, filiales et participations, associations, groupements ou syndicats dont elle fait partie ; à cette fin, formuler toutes propositions, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, donner tous quitus ou approbations,
- Auprès de tout tiers ou dans toute autre structure, à cet effet, signer toute correspondance de la Société,
- A la signature de tout accord de confidentialité ou partenariat,
- Pour tout ce qui concerne ses rapports avec les organisations syndicales et les élus du personnel, et notamment présider tout organisme institué au sein de la Société,
- Remplir toutes formalités nécessaires pour soumettre la Société et ses filiales aux lois, arrêtés et règlements de tous pays où elle pourrait être amenée à faire des opérations,
- Représenter la Société et ses filiales à l'égard de toutes administrations tant en France qu'à l'étranger,
- Certifier tous documents et émettre tous certificats ou attestations,
- Formuler toutes demandes d'autorisation ou d'agrément et généralement contracter tous engagements liés aux dites demandes,
- Accepter, au nom de la Société et ses filiales, toutes fonctions y compris en tant qu'administrateur, membre de directoire, de conseil de surveillance ou de tout autre organe statutaire.

2- Pouvoirs délégués en matière de développement

En matière de développement, garantir le respect de la réglementation relative aux consultations publiques, aux dépôts de dossiers administratifs (permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, etc...).

Pour la Société et ses filiales :

- Autoriser et mettre en œuvre tout traitement informatisé de données nominatives, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (notamment à titre non limitatif la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),

JCP 2/5

JL

- Garantir le respect de la réglementation relative à la gestion des relations sociales (Instances représentatives du Personnel),
- Garantir le respect de la réglementation relative au contrat de travail, recours à l'intérim, services de santé au travail, travail des handicapés et postes aménagés, etc...,
- Garantir le respect des prescriptions réglementaires et éthiques applicables aux marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures,
- Garantir le respect de la réglementation en matière de tenue des conseils d'administration, des assemblées générales,
- Garantir la tenue à jour des registres du personnel.

3- Pouvoirs délégués dans le domaine de la réglementation du travail et de la main d'œuvre

Dans le cadre de vos fonctions, et pour le personnel placé sous votre autorité, vous devrez notamment :

- Prendre toute décision réglementaire ou individuelle relative à la gestion, au recrutement, à la rémunération et à la discipline dans le respect des règlements en matière de personnel, pour les personnes placées directement sous votre autorité. A ce titre, vous pourrez prendre toutes sanctions disciplinaires en cas d'infractions aux réglementations spéciales décrites ci-dessous, de même qu'en cas de faute de négligence ou d'imprudence,
- Exercer votre autorité sur les personnels placés sous votre autorité et, à ce titre, coordonner leur activité, effectuer tous contrôles et arbitrages nécessaires, et prendre toutes décisions réglementaires d'organisation,
- Garantir le respect de la réglementation du travail et de la main d'œuvre relative au temps de travail, au repos et au travail dissimulé,
- Garantir la tenue à jour des registres du personnel.

4- Pouvoirs délégués dans le domaine de la santé, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail

Dans le cadre de vos fonctions, et pour le personnel placé sous votre autorité, vous devrez notamment :

- Faire appliquer et appliquer l'ensemble des procédures internes à la Société et au Groupe ENGIE portées à votre connaissance, relatives notamment à la sécurité avec une attention particulière au respect de « Nos Règles Qui Sauvent »,
- Garantir le déploiement de la politique et du système de management Qualité Sécurité Environnement de la Société,
- Identifier vos propres besoins en formation en sécurité et maintenir à jour vos connaissances dans le management de la sécurité,
- Garantir la surveillance médicale initiale du personnel et des surveillances périodiques et de la tenue à jour, si nécessaire, de la liste des salariés faisant l'objet d'une surveillance médicale renforcée,
- Garantir la remontée des besoins de formation de votre personnel et mettre en œuvre les moyens de vos pouvoirs permettant la réalisation de cette formation dans le cadre du plan de formation arrêté,
- Garantir la mise à jour du Document Unique pour les unités de travail dépendant de votre périmètre.

5- Pouvoirs en matière d'éthique et de compliance

JCF 3/5 JL

Prendre toute mesure nécessaire pour déployer les politiques éthique et compliance du Groupe ENGIE, s'assurer de leur mise en œuvre et en contrôler l'application effective.

Rendre compte de l'ensemble de ces actions (dans les conditions fixées par les procédures du Groupe ENGIE et/ou de la Société en la matière).

6- Pouvoirs en matière de devoir de vigilance

Prendre toute mesure nécessaire afin d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de la Société et de ses filiales dans le périmètre de la présente délégation. Il en est de même pour les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, dans le cadre du plan de vigilance du Groupe ENGIE.

Rendre compte de l'ensemble de ces actions (dans les conditions fixées par les procédures du Groupe ENGIE et/ou de la Société en la matière).

L'exercice de vos attributions est susceptible d'engager votre responsabilité pénale, tant au regard du droit pénal commun qu'en cas d'infractions aux lois et règlements encadrant vos activités et qui entrent dans vos attributions, telles qu'elles ont été précisées ci-dessus.

Afin que la délégation de pouvoirs qui vous est consentie puisse être exercée de manière effective et eu égard au périmètre décisionnel dont vous avez la charge, vous disposerez des moyens suivants :

1) Moyens matériels, financiers et engagements contractuels :

Vous avez autorité pour négocier et signer tous actes, tous contrats ou toutes commandes au nom de la Société et de ses filiales d'un montant unitaire inférieur ou égal à **400.000** d'euros hors taxes, dans le cadre du budget annuel qui vous est alloué et conformément à la politique achats et à la charte éthique du Groupe ENGIE.

2) Moyens humains :

Vous avez autorité pour prendre toute décision réglementaire ou individuelle relative à la gestion des personnes placées directement sous votre autorité.

3) Autorité - Exercice du droit disciplinaire :

En cas de non-respect, par tout salarié qui vous est directement rattaché, aux règles, consignes et instructions notamment en sécurité, vous avez autorité pour prendre les sanctions disciplinaires suivantes :

- licenciement,
- blâme,
- avertissement écrit.

A cette fin, vous vous rapprocherez du Secrétaire Général et Déontologue de la Société afin d'être accompagné dans la mise en œuvre de la procédure disciplinaire liée à la sanction décidée.

JCP 4/5

JL

4) Autorité – Pouvoir d'arrêt :

Vis-à-vis de personnel intervenant dans le périmètre de la Société et de ses filiales mais ne relevant pas de votre autorité hiérarchique, vous exercerez une autorité limitée au respect du Règlement Intérieur dans ses dispositions relatives à la sécurité, des consignes générales, permanentes et particulières et des mesures arrêtées aux plans de prévention.

Vous pourrez prendre à leur égard toutes mesures conservatoires (arrêt immédiat des travaux, demande de retrait visant un salarié, résiliation d'un contrat, etc.). Dans ce contexte, vous pourrez être amené à suspendre toute opération ou activité si vous estimez qu'elle présente des risques pour la sécurité des personnes et/ou des biens de la Société et de ses filiales. Vous en informerez alors la direction de l'entreprise de la personne concernée.

A l'égard de ce personnel, votre pouvoir ne s'étend pas aux risques inhérents aux actions réalisées en exécution des ordres et commandements de leur propre hiérarchie. Il en est de même des matériels et équipements qui leur sont propres ou qu'ils utilisent sous leur propre responsabilité.

5) Compétence :

Votre compétence à ce poste est attestée par votre formation initiale, votre expérience professionnelle au sein de la Société ou dans toute autre entité exerçant une activité comparable, par les formations complémentaires éventuelles que vous avez pu être amené à suivre, de même que par les sessions de formation organisées par la Société ou le Groupe ENGIE et que vous avez suivies depuis votre intégration dans l'entreprise.

Vous déclarez par conséquent connaître la réglementation en vigueur dans les domaines ci-dessus énoncés ainsi que les sanctions pénales applicables en cas de non-respect de cette réglementation.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la Politique en matière de conflit d'intérêts. Vous êtes donc informé(e) de votre droit à ne pas divulguer la nature du conflit d'intérêts et de votre droit discrétionnaire à demander, de manière confidentielle, conseil à votre déontologue ou votre directeur juridique au sujet de tout risque de conflits d'intérêts. Vous déclarez à cet égard que :

1. vous n'êtes pas en situation de conflit d'intérêts
2. vous révélez toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts
3. vous vous abstenrez de toute décision non conforme aux intérêts de la Société et de ses filiales et du Groupe ENGIE.

Vous informerez par écrit et sans délai, de l'impossibilité où vous vous trouverez d'assumer vos responsabilités, notamment dans les hypothèses où vous estimerez que les moyens qui vous sont attribués ne sont pas suffisants ou que vos compétences doivent être renforcées dans tel ou tel domaine réglementaire.

Si vous choisissez de subdéléguer une partie de vos pouvoirs à un collaborateur direct, vous assurerez qu'il détient lui-même la compétence requise et qu'il dispose de l'autorité, de la compétence et des moyens en adéquations avec les attributions déléguées. Je vous invite à m'adresser une copie de la subdélégation acceptée par ledit collaborateur.

Vous me rendrez compte des conditions dans lesquelles s'exerce votre délégation de pouvoirs, à l'occasion de notre entretien d'évaluation annuelle, et en toute autre occasion si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice des pouvoirs qui vous sont consentis.

Du fait de la continuité nécessaire à votre action, je vous invite à élaborer, à tenir à jour et à me communiquer une liste de succession de commandement afin de garantir la permanence de vos attributions, en particulier en santé et sécurité, lorsque vous êtes absent.

JCP 5/5

JL

Je vous rappelle également que dans l'hypothèse où vous seriez amené à intervenir à l'occasion d'une situation d'urgence et/ou de crise, le périmètre de vos responsabilités peut être étendu, avec votre accord, aux actions et décisions que vous seriez amené à réaliser ou à prendre dans ces circonstances.

La présente délégation de pouvoirs est consentie pour le Délégué pour la durée de ses fonctions et prendra fin automatiquement à l'expiration desdites fonctions. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment.

A compter de sa signature, la présente délégation de pouvoirs annule et remplace toute délégation antérieurement consentie. Vous voudrez bien me retourner deux exemplaires de la présente délégation revêtus de votre signature précédée de la mention « bon pour acceptation de délégation ».

Fait à Paris le 3 avril 2018

En trois exemplaires originaux.

Pour le délégué
Jean-Claude Perdigués
Directeur Général

Pour le délégué
Jérôme Loriot
Directeur Général Adjoint en charge du Développement



Bon pour pouvoir



« Bon pour acceptation de délégation »

Bon pour acceptation de délégation